



PM/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE BARBES (R.D.150.A)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Barbès par la société ENEDIS – 29 Quai de la Révolution – 94140 Alfortville, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Barbès** au droit des n^{os} 41 et 43 à compter du **12 septembre 2022 à 7 heures** jusqu'au **19 septembre 2022 à 20 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement** afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation de la voie de circulation** : la circulation des véhicules sera déviée sur la voie de bus,
- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes selon l'avancement du chantier.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :



Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest- D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales)
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre
- Société ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville.

FAIT EN MAIRIE, LE 25 AOÛT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 26 AOÛT 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon